



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE**

*Réunion du comité syndical
du 27 janvier 2006*

**Réunion du comité syndical
du 27 janvier 2006**

Le comité syndical du 27 janvier 2006 s'est réuni au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

Assistaient à cette réunion :

- M. Hubert HENNO
- M. Yves BUTEL
- M. Philippe ARCILLON
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Michel LETOCART
- M. Christian THOMIRE
- M. Thierry HUET

Absents excusés :

- M. Pierre MARTIN
- M. Gilbert MATHON
- M. Dominique CAMUS qui a donné pouvoir à M. WADOUX
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Guy DELAHAYE

Participaient également à cette réunion :

- Mme Roselyne BOURGUELLE
- Mme Yvonne PERRUCHOT
- M. Marc VOLANT
- M. Hubert FLANDRE
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jean-Christian CORNETTE
- Mme Marie BOSQUILLON
- Mme Pascale SINGLE
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT

RELEVÉ DE DÉCISIONS

I – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Débat d'Orientation Budgétaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les orientations définies dans le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2006.

SMACOPI

1 - Renouvellement contrat – chargé de mission « Suivi aménagement des communes littorales »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de travail de cet agent à compter du 1^{er} mars 2006 pour une période d'un an, renouvelable si les conditions de recrutement d'un agent contractuel étaient de nouveau réunies et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

2 - Renouvellement contrat – chargée de mission « Europe »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de cet agent, à temps non complet (28 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} février 2006 pour une période de 18 mois renouvelable si les conditions de recrutement étaient de nouveau réunies et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

MAISON PONTONNIÈRE DE PETIT PORT

3 - Restauration et aménagement en vue de l'accueil de randonneurs – Avenant n° 1 GESTION INTEGEE DES ZONES COTIERES

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 avec la SARL Maloigne.

4 - Accueil d'une stagiaire – Prise en charge des frais d'hébergement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité la prise en charge du loyer de cette stagiaire pendant quatre mois ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement.

CAYEUX-SUR-MER / HAMEAU DU HOURDEL

5 - Gestion des flux et valorisation des paysages – Désignation du maître d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel des études préalables, et autorise son Président à signer le marché avec le Cabinet Urbicus ainsi que tous les actes d'exécution se rapportant au marché.

II – DESTINATION BAIE DE SOMME

6 - Aquaclub / Golf de Belle Dune - Création d'un fonds de caisse

Afin de faciliter la gestion des caisses de Destination Baie de Somme – Aquaclub / Golf de Belle Dune, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer un fonds de caisse de 1 200 euros.

7 - Protocole transactionnel entre le contrôleur de gestion et Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur, à signer le protocole d'accord transactionnel établi par la société FIDAL.

AQUACLUB DE BELLE DUNE

8 - Fourniture et livraison de produits spécifiques pour piscine et traitement d'eau

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces se rapportant à leur exécution.

AIRE AUTOROUTIÈRE DE LA BAIE DE SOMME

9 - Convention de dépôt vente avec les tailleurs de blettes

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de dépôt vente avec les tailleurs de blettes.

10 - Plan vélo franco britannique – acquisition de terrains

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les consorts de THEZY, à verser une indemnité d'éviction au Groupement Foncier Agricole de THEZY ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les consorts de RAMECOURT, à verser une indemnité d'éviction au Groupement Foncier Agricole de THEZY ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec le Maire de Boismont.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec l'indivision HERENT – TILLIETTE, à verser une indemnité d'éviction à Monsieur Gilles MAILLET ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

11 - Hutte des 400 Coups – séjour nature 2006

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs 2006 ci-dessous :

Tarifs 2006 :

Forfait

1 nuit 95 €

+ montant de la taxe de séjour.

Le prix est indiqué pour la location de la hutte en Euros TTC de mars à juillet 2006

Ce prix comprend : l'hébergement (draps et couettes compris)

Ce prix ne comprend pas : les repas, l'assurance

Descriptif :

Capacité d'accueil : 7 personnes

Hébergement : 2 chambres de deux lits individuels - Un canapé pouvant servir de lit d'appoint - Une chambre à lit double

Site : Cuisine, séjour, cabinet de toilettes, sanitaires, salle d'observation

Réservation : Hôtel restaurant du Cap Hornu : 03 22 60 24 24

12 - Evolution du Cap Hornu

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre relative à l'évolution du Cap Hornu.

Rapport d'informations

Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de novembre, décembre 2005 et janvier 2006